



COMMUNE DE SALIVES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le lundi 25 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Charles SCHNEIDER, Maire

M. Roland METZGER, M. Norbert RAMAGET, Adjoint

Mme Charlotte DEHER, M. Gilles GENOUD, M. Silvère GOLMARD, M. Jacques MILLIERE et M. Éric RUESCH.

Étaient excusées :

Mme Hélène BOYON (Pouvoir à Madame Charlotte DEHER)

Mme N'DIAYE Anne-Fatou

Était absent :

M. Christophe BERG

DELIBERATION N° 2023-09-001 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Monsieur Norbert RAMAGET pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N° 2023-09-002 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21/08/2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 21/08/2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 août 2023.

DELIBERATION N° 2023-09-003 APPEL A PROJET « VOIRIE COMMUNALE »

Le Maire présente au conseil municipal les devis reçus pour la réfection des routes :

Devis en enrobes

- Chemin de Thorey + La Rieppe 68 126,00 € HT
- Pregelan – Rue de Derrière 24 079,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de rénovation du chemin de Larçon à Thorey, des Rieppes et de la Rue de derrière pour un montant de 92 205 €.
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, appel à projet « Voirie Communale »
- définit le plan de financement suivant :

Département	92 205 €	x 30 %	=	27 661,50 €
Autofinancement	92 205 €	x 70 %	=	64 543,50 €
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale des voies concernées.

DELIBERATION N° 2023-09-004
COMPTE FINANCIER UNIQUE

La Commune s'est portée candidate pour expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2023.

Il a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

La candidature de la commune a été acceptée.

La mise en œuvre de cette expérimentation requiert la signature d'une convention avec l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte les termes de la convention pour l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de 2023 ;
- autorise le Maire à la signer ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N° 2023-09-005
BUDGET LOTISSEMENT

A la demande de notre Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) Madame BONY, il convient de créer un budget à part pour le lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 pour et 1 abstention décide la création du budget annexe lotissement.

Ce budget « Lotissement » aura pour nomenclature la M57.

DELIBERATION N° 2023-09-006
PROJET TERRAIN DE TENNIS / TERRAIN MULTISPORT

Nous sommes toujours en attente du retour de l'Agence Nationale du Sport concernant notre demande de subvention.

La subvention proposée est de 26 600 €.

La société AJ3M nous a transmis un devis actualisé comprenant la réalisation d'une plateforme en enrobé sur les deux terrains existants, la fourniture et la pose d'un terrain multisport et l'aménagement du terrain de tennis.

En cas d'accord de financement de l'ANS, la participation de la commune s'élèverait à moins de 30 000€.

DELIBERATION N° 2023-09-007
FRAIS DE SCOLARITE

Suite à la réunion du 21 août et pour des raisons d'égalité de traitement, le Maire propose de ne plus accepter les demandes de dérogation scolaire et de ne plus prendre en charge les frais de scolarité (hors écoles spécialisées), compte tenu de la mise en place d'un accueil périscolaire et d'un service de restauration scolaire par la Communauté de Commune Tille et Venelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite reporter sa décision au prochain conseil municipal.

DELIBERATION N° 2023-09-008
LOGEMENT 7 RUE D'AMONT

Conformément à la demande du conseil municipal lors de la dernière réunion, un diagnostic énergétique a été réalisé le 20/09/2023 sur le logement situé 7 Rue d'Amont.

Le rapport n'a pas encore été reçu à ce jour, mais il a été classé en (E) ce qui nous permet de mettre en location ce logement.

Cependant quelques travaux pour améliorer ce résultat peuvent être envisagés :

- Isolation des combles
- Pose d'une VMC
- Changement des fenêtres

Le Maire propose de faire réaliser des travaux de réhabilitation du logement pour le mettre en location. Cela représenterait deux à trois mois de travail pour l'agent technique et environ 15 000 € de fournitures.

Monsieur MILLIERE propose d'isoler les combles et de faire un plancher pour pouvoir y accéder. Il estime qu'on ne gagnerait pas beaucoup à faire changer les fenêtres et souhaite que ce logement soit loué à une famille.

La décision est reportée au prochain conseil municipal et une visite du logement sera réalisée prochainement.

DELIBERATION N° 2023-09-009
ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur METZGER Roland informe les membres du conseil que l'entreprise chargée de la maintenance de l'éclairage public interviendra en novembre.

Il précise que la Commune ne peut pas changer elle-même la programmation de l'éclairage public et rappelle que tout changement hors maintenance annuelle sera facturé à la commune.

Il demande l'avis du conseil sur les horaires de programmation.

Le conseil municipal souhaite maintenir les horaires actuels d'éclairage soit une coupure de l'éclairage à 22h et un allumage à 6h du matin.

Monsieur METZGER va se renseigner si une dérogation est possible pour l'éclairage du restaurant, de la salle des fêtes et du parking.

Monsieur MILLIERE aimerait connaître les économies réalisées avec cette programmation.

Monsieur METZGER a relancé le SICECO sur l'éclairage interne du lavoir.

Monsieur METZGER demande l'accord du conseil municipal pour relancer le projet d'enfouissement des lignes aériennes du hameau de Prégelan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de relancer ce dossier.

DELIBERATION N° 2023-09-010 DONJON DE SALIVES

Une fissure a été constaté sur l'angle du Donjon. Pour éviter tout risque futur le conseil propose de se rapprocher de la DRAC pour une éventuelle pose de témoins.

Madame DEHER suggère de remettre le drapeau de la Côte-d'Or sur le mat existant du Donjon. L'accès est compliqué, les passerelles ayant été démontées.

AFFAIRES DIVERSES

Tourisme :

Monsieur KIEFFER a refait la documentation « Visite de Salives ».

Madame POCHON et Monsieur KIEFFER acceptent, selon leurs disponibilités, de réaliser des visites de Salives pour des groupes en faisant la demande.

Quel est le rôle du syndicat d'initiative ? A-t-on un interlocuteur dédié sur cette partie touristique ?

Concernant la randonnée, ce sont Messieurs GOLMARD Dominique et CHEVALLIER Bernard nos référents.

Vente point information :

La vente du bâtiment a été signée chez le notaire le 31/08/2023.

Baux de chasse / Augmentation :

Lors du Conseil Municipal du 12/09/2023 il avait été décidé, à compter de la saison 2023/2024 de réviser les baux de chasse.

La révision n'a pas été appliquée depuis 2016. En 2023 elle sera de 5,63 % (Indice des fermages 2023).

Monsieur SCHNEIDER doit contacter les présidents des sociétés de chasse pour les informer.

Affouages :

Les habitants souhaitant obtenir un affouage pourront s'inscrire en Mairie jusqu'au vendredi 20 octobre 2023.

Ville à Joie :

L'association « Ville à Joie » sera de nouveau présente le 13 octobre 2023 de 17h30 à 21h00. Des flyers seront distribués à la population.

Convention Parc National / Bistrot de la Scène :

Le Maire évoque sa réunion avec des membres du Parc National et du Bistrot de la Scène concernant des résidences d'artistes dans la salle de l'Abreuvoir.

Une réunion sera organisée fin octobre, le conseil devra se prononcer sur la signature d'une convention avec ces deux partenaires.

ONF :

Une rencontre avec Monsieur NOURRY de l'ONF sera organisée afin d'évoquer notre aménagement forestier et les coupes de bois 2024.

Recensement de la population :

Un recensement de la population de la Commune sera organisé par l'ISNEE du 18/01/2024 au 17/02/2024. Un agent recenseur sera nommé afin de réaliser cette enquête.

Les administrés seront invités à privilégier une réponse par internet pour une meilleure confidentialité et afin de faciliter le travail de l'agent recenseur.

Point Sully :

Un problème sur l'étanchéité sur la VMC du bâtiment a été identifié lors d'un contrôle d'infiltrométrie.

Le rapport du diagnosticien a été transmis au maître d'œuvre puis au bureau d'étude qui doit se rapprocher de l'entreprise ayant réalisé les travaux.

Dans l'attente d'une mise aux normes, le versement du solde de la subvention de la région a bloqué.

Salle des Fêtes :

Monsieur GENOUD demande l'intervention d'un plombier dans les toilettes de la salle des fêtes.

Monsieur METZGER a déjà contacté l'entreprise de plomberie qui doit intervenir.

Monsieur RUESCH signale que l'achat d'un aspirateur à la salle des fêtes faciliterait l'entretien de celle-ci par les locataires.

Décharge :

Monsieur MILLERE signale que des gravats ont été déposés avec les déchets verts à la décharge.

Un rappel des consignes concernant la décharge sera transmis à la population et un courrier sera envoyé aux responsables identifiés.

L'entreprise ayant laissé des matériaux sera également contacté pour les retirés.

Chapelle de Prégelan :

Monsieur MILLIERE doit réaliser la protection des vitraux qui seront posés le 18 octobre.

Il estime que refaire un plateau pour l'autel et des panneaux devant les bancs seraient un plus.

Fenêtres du restaurant :

Un devis a été reçu pour l'échange des fenêtres du restaurant. Il n'y a pas de subvention pour ces travaux.

Défibrillateur :

Le bâtiment point information ayant été vendu, il convient donc de déplacer le défibrillateur précédemment installé. Cette intervention nous sera facturée environ 400€ par l'entreprise SCHILLER. Il doit également être relié à l'électricité.

Compteur Abreuvoir :

Afin de faire des économies, le compteur de l'abreuvoir a été changé le 19 septembre pour passer au tarif bleu.

Fleurissement :

Un rendez-vous a été organisé avec un représentant de chez Naturalis, Madame DEHER, Monsieur METZGER et l'agent technique de la Commune.

Différents sujets ont été abordés : enherbement, création de massifs de vivaces...

Station épuration :

Les résultats des bilans réalisés sur les stations de Salives et Larçon ont été reçus et montrent des résultats aux normes.

Eau cimetière :

Il est proposé d'installer un récupérateur d'eau contre la réserve de la salle des fêtes pour alimenter en eau le cimetière du haut.

Fontaines à eau :

La commune dispose encore de fontaines à eau qui pourraient être mises en place sur la commune aux endroits prévus.

Clôture de la séance à 22h00